

Conférence internationale sur la divulgation des standards internationaux et la coordination dans le domaine des comptes nationaux, pour une croissance durable et le développement

Session – Utilisation des données par les décideurs et promotion des données

Titre: Expérience de la Commission de l'UEMOA

Institution: Commission de l'UEMOA

La Commission de l'UEMOA, en conformité avec les grandes orientations de la première conférence des Chefs d'État et de Gouvernement tenue le 10 mai 1996 à Ouagadougou, a établi son programme de travail autour des grands axes des réformes économiques qui figurent parmi les objectifs du Traité à savoir :

- ◆ L'institution d'une surveillance multilatérale des politiques macro-économiques des États membres ;
- ◆ La création d'un marché commun ;
- ◆ L'harmonisation du cadre légal et réglementaire de l'activité économique ;
- ◆ L'élaboration des politiques sectorielles communes.

Les activités statistiques sont, depuis le début, considérés comme primordiales par la Commission de l'UEMOA, car elles fournissent les repères nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques régionales¹. En outre, ces données sont utilisées dans la gestion de la Commission².

Historiquement, les statistiques de la Commission de l'UEMOA se sont d'abord concentrées sur les indicateurs macro-économiques, les prix et le commerce extérieur, mais l'ambition de la Commission est de les étendre maintenant aux statistiques sectorielles pour la préparation et le suivi de ces politiques.

En effet, avec les programmes (PARSTAT, PARI II) appuyés par l'Union Européenne (UE), le Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure (DPE) de la Commission de l'UEMOA a jusqu'ici appuyé les Etats à produire essentiellement les statistiques nécessaires à la surveillance multilatérale.

La mise en œuvre du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité a conduit, à l'adoption de critères de convergence jugés aptes à l'exercice de la surveillance multilatérale. L'essentiel de ces critères de convergence est constitué de ratios avec le Produit Intérieur Brut (PIB) au dénominateur.

Ce document présente l'expérience de la Commission de l'UEMOA en matière d'utilisation des données de la comptabilité nationale et la promotion de ces données.

Il présente à la fois :

- Le degré d'harmonisation des données produites par les Etats membres pour permettre une meilleure comparaison en vue de l'exercice de la surveillance multilatérale;
- L'analyse de la situation économique des Etats à partir de ces données en liaison avec l'évolution du profil des critères de convergence
- L'élaboration et la mise en œuvre du programme pluriannuel de la Commission de l'UEMOA

¹ La Commission souscrit d'ailleurs totalement aux actions de « plaidoyer » menées par Paris21 en faveur de la statistique.

² Les données sont utilisées pour les calculs du PCS (prélèvement communautaire de solidarité) et la vérification des recouvrements et la liquidation des PCS.

Harmonisation des données issues des comptes nationaux

Les besoins urgents en matière de convergence, notamment avec l'entrée en vigueur du Pacte depuis l'an 2000 avaient conduit à retenir des actions légères pouvant aboutir à une plus grande comparabilité des variables retenues dans les délais plus courts. En effet, l'essentiel des indicateurs de convergence est constitué de ratios avec le PIB. Or les données issues des comptes nationaux n'étaient pas comparables pour au moins quatre raisons :

- i- les données de base utilisées dans l'élaboration des comptes nationaux sont de qualité inégale et obtenues selon des processus différents ;
- ii- il y a une différence dans la méthodologie d'élaboration des comptes nationaux d'un pays à l'autre ;
- iii- les champs couverts par les comptes sont variables d'un Etat à un autre ;
- iv- les outils utilisés, notamment pour les comptes prévisionnels, sont différents d'un Etat à un autre.

Des travaux donc ont été engagés au niveau des comptes nationaux dans le cadre du Programme PARSTAT et ont permis d'obtenir une harmonisation des champs et des méthodes d'élaboration des comptes selon les recommandations du Système de Comptabilité des Nations Unies (SCN). Sur la base des résultats obtenus, le Conseil des Ministres de l'UEMOA lors de sa session du 19 septembre 2002 a adopté le Règlement n° 11/2002/CM/UEMOA portant adoption des modalités de calcul du Produit Intérieur Brut (PIB) dans les Etats membres de l'UEMOA.

Cependant, la mise au point de PIB plus comparables est une étape intermédiaire dans le processus conduisant aux PIB comparables au sein des Etats membres de l'UEMOA. Il existe pour les Etats membres de l'UEMOA un programme à moyen terme de rénovation des comptes nationaux pour les faire passer au nouveau système de comptabilité nationale, SCN 93 au moyen d'un outil commun et selon une méthodologie harmonisée. Les travaux de rénovation des comptes nationaux sont en cours dans sept pays suivants sur les huit de l'UEMOA : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Ils se font avec un même outil, le module ERETES, outil informatique d'aide à l'élaboration des comptes nationaux, qui constitue un facteur complémentaire de renforcement de la comparabilité des grandeurs macroéconomiques.

Utilisation des données pour l'exercice de la surveillance multilatérale

L'exercice de la surveillance multilatérale exige des producteurs des données aussi actuelles et exactes que possible. Les besoins des utilisateurs créent une tension entre l'actualité des données publiées d'une part, et leur fiabilité, leur précision et leur exhaustivité, d'autre part. Pour remédier à cette situation, les Etats font parvenir à la Commission des données généralement provisoires, ces données sont révisées par la suite lorsque l'on dispose d'informations de meilleure qualité. La révision est un moyen d'inclure des informations nouvelles et plus précises dans les estimations sans provoquer la rupture des séries chronologiques.

Il ressort que la prise en compte des PIB « plus comparables » dans la révision des données a un impact sur le profil des critères de convergence, notamment ceux qui font intervenir le PIB au dénominateur. Il s'agit du solde budgétaire de base, du taux d'endettement, de la pression fiscale et du solde extérieur courant hors dons.

En effet, les ajustements faits correspondent à une couverture du champ selon les recommandations du SCN. Ils augmentent le niveau du PIB. Ainsi, le profil d'évolution des critères sur la base des PIB plus comparables s'améliore pour trois critères : solde budgétaire de base, taux d'endettement et solde extérieur courant. Par contre, il se détériore pour la pression fiscale.

Programme statistique pluriannuel

De façon générale, la Commission de l'UEMOA s'est dotée d'un programme statistique régional pluriannuel. Ce programme décrit le cadre des activités de la Commission et des Etats membres dans le domaine des statistiques économiques et sociales. Les chantiers de ce programme se concentrent sur la consolidation des acquis de PARSTAT, le suivi du DSRP régional, les chantiers nécessaires aux statistiques sur les secteurs économiques, avec le développement de statistiques régionales agricoles et enfin le renforcement institutionnel. Le premier axe de ce programme devra améliorer l'information statistique sur la conjoncture économique, la modernisation des comptes nationaux, le renforcement de la capacité d'appréciation des critères de convergence et la collecte de nouvelles données pour l'étude de la compétitivité et la surveillance commerciale ;

Les actions transversales comme le soutien à la formation régionale de statisticiens, l'intégration des bases de données, la définition d'un système d'information géographique unique, la diffusion par le site internet de la Commission sont regroupées dans un axe intitulé « renforcement institutionnel pour les différents intervenants dans le domaine statistique »

Les perspectives

Dans l'état actuel de développement du dispositif de surveillance, l'amélioration de la gestion de la base de données est une première nécessité pour rendre le dispositif actuel de surveillance multilatérale plus performant. Il est du devoir de la Commission de fournir les données les plus fiables et les plus comparables afin d'éviter de mauvaises interprétations ou des distorsions de jugement de la situation économique de chaque Etat membre, liée aux critères de convergence. Il convient, dans le cadre de l'amélioration de la base de données, de renforcer les Comités Nationaux de Politiques Economiques (CNPE) tout en accordant une attention particulière aux Instituts Nationaux de statistique et aux Directions de Prévision, maillons essentiels des systèmes statistiques nationaux des Etats membres de l'UEMOA.

Enfin, par Décision du Conseil des Ministres, l'UEMOA s'est engagée sur un programme économique régional 2004-2008 (PER). Ce programme s'articule autour de quatre axes principaux :

- réhabilitation et modernisation des infrastructures,
- amélioration de la compétitivité des industries,
- réduction de la pauvreté et promotion du développement humain,
- promotion de centres d'excellence dans les domaines de la formation supérieure et de soins hospitaliers de haut niveau.

Le suivi et l'évaluation de ce programme nécessitent aussi des statistiques, qui ne sont pas pour l'instant disponibles : statistiques sur les entreprises, statistiques sociales, etc.